

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2019**

---

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2019**

**SOMMAIRE**

Rapport de l'auditeur indépendant

Résultats 1

Évolution de l'actif net 2

Bilan 3 - 4

Flux de trésorerie 5

Notes complémentaires 6 - 13



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la  
**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER** (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de dons et d'activités, à l'excédent des produits sur les charges, à l'évolution de l'actif net et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Observations**

### **Observations – États financiers modifiés**

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit le redressement sur les exercices antérieurs effectué. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Autre point**

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 12 juin 2018.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



**MTA**

Massie Turcotte & associés inc.

Société de comptabilité professionnelle agréée

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



**MTA**

Massie Turcotte & associés inc.

Société de comptabilité professionnelle agréée

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Massie Turcotte & Associés Inc.* <sup>1</sup>

Brossard  
Le 18 juin 2019

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635



# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

1

|  | 2019<br>\$            | 2018<br>\$<br>(redressé) |
|--|-----------------------|--------------------------|
| <b>PRODUITS</b>  |                       |                          |
| Dons de « Société Alzheimer du Canada » (note 3)                     | 2 097 121             | 2 073 632                |
| Dons pour la recherche (note 4)                                      | 582 161               | 683 784                  |
| Dons de la campagne fédérée  | 402 500               | -                        |
| Dons   | 308 348               | 392 996                  |
| Cotisations reçues des Sociétés Alzheimer régionales                 | 202 000               | 152 000                  |
| Subvention - MSSS (PSOC)   | 106 471               | 93 687                   |
| Revenus de gestion   | 43 004                | 24 634                   |
| Activités organisées par des tiers                                   | 26 752                | 59 969                   |
| Revenus de placement   | 25 771                | 15 786                   |
| Commandites et partenariats  | 7 777                 | 14 737                   |
| Subventions autres   | 1 805                 | 4 803                    |
| Plus-value non réalisée sur les placements                           | 1 034                 | 1 280                    |
| Autres revenus   | 298                   | 11 091                   |
| Essais cliniques dépliant  | -                     | 14 721                   |
| Mauvaises créances recouvrées  | -                     | 5 631                    |
|  | <u>3 805 042</u>      | <u>3 548 751</u>         |
| <b>CHARGES</b>   |                       |                          |
| Opérations et marketing « Société Alzheimer du Canada »              | 1 705 230             | 1 693 724                |
| Recherche « Société Alzheimer du Canada » (note 4)                   | 582 161               | 683 784                  |
| Salaires et charges sociales   | 402 813               | 433 168                  |
| Dons de la campagne fédérée versés aux Sociétés Alzheimer régionales | 317 975               | -                        |
| Déplacements   | 89 824                | 59 084                   |
| Loyer et électricité   | 81 829                | 68 329                   |
| Services professionnels  | 56 828                | 96 519                   |
| Communications   | 25 281                | 61 547                   |
| Publicité et promotion   | 13 804                | 41 188                   |
| Entretien et licences informatiques                                  | 12 977                | 12 013                   |
| Fournitures de bureau  | 11 046                | 16 107                   |
| Assurances, taxes et permis  | 8 253                 | 13 641                   |
| Télécommunications   | 7 363                 | 8 078                    |
| Autres   | 5 658                 | 9 440                    |
| Contributions aux Sociétés Alzheimer régionales                      | 4 875                 | 288 135                  |
| Congrès et colloques   | 3 898                 | 4 857                    |
| Frais de postes et de courrier                                       | 3 764                 | 3 698                    |
| Formation  | 85                    | 1 572                    |
| Développement - Programmes   | -                     | 540                      |
| Frais bancaires  | 1 207                 | 1 546                    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                        | 905                   | 711                      |
|  | <u>3 335 776</u>      | <u>3 497 681</u>         |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>                         | <u><u>469 266</u></u> | <u><u>51 070</u></u>     |

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

2

|   | 2019<br>\$            | 2018<br>\$<br>(redressé) |
|---|-----------------------|--------------------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                                 |                       |                          |
| DÉJÀ ÉTABLI   | 686 992               | 498 566                  |
| REDRESSEMENT SUR LES EXERCICES<br>ANTÉRIEURS (note 3) | <u>(985 788)</u>      | <u>(848 432)</u>         |
| REDRESSÉ  | (298 796)             | (349 866)                |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES                 | <u>469 266</u>        | <u>51 070</u>            |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                                 | <u><u>170 470</u></u> | <u><u>(298 796)</u></u>  |

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

## BILAN

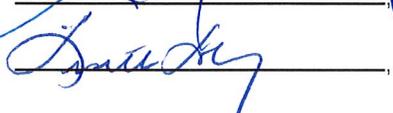
31 MARS 2019

3

|  | 2019<br>\$       | 2018<br>\$<br>(redressé) |
|--|------------------|--------------------------|
| <b>ACTIF</b>                             |                  |                          |
| <b>ACTIF À COURT TERME</b>               |                  |                          |
| Encaisse                                 | 1 175 422        | 140 290                  |
| Débiteurs et apports à recevoir (note 5) | 603 895          | 700 062                  |
| Placements à court terme (note 6)        | 272 836          | 269 613                  |
| Frais payés d'avance                     | 4 332            | 6 686                    |
|  | <u>2 056 485</u> | <u>1 116 651</u>         |
| <b>PLACEMENTS À LONG TERME (note 7)</b>  | 377 647          | 362 580                  |
| <b>IMMOBILISATIONS (note 8)</b>          | <u>3 567</u>     | <u>1 820</u>             |
|  | <u>381 214</u>   | <u>364 400</u>           |
|  | <u>2 437 699</u> | <u>1 481 051</u>         |

Pour le conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER****BILAN****31 MARS 2019****4**

|   | 2019<br>\$              | 2018<br>\$<br>(redressé) |
|---|-------------------------|--------------------------|
| <b>PASSIF</b>   |                         |                          |
| <b>PASSIF À COURT TERME</b>   |                         |                          |
| Créditeurs (note 9)   | 944 435                 | 383 999                  |
| Produits perçus d'avance  | 42 160                  | 34 572                   |
| Apports reportés (note 10)  | 294 846                 | 375 488                  |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain<br>exercice (note 11) | <u>98 579</u>           | <u>-</u>                 |
|   | <b>1 380 020</b>        | 794 059                  |
| <b>DETTE À LONG TERME (note 11)</b>                                   | <u><b>887 209</b></u>   | <u>985 788</u>           |
|   | <b>2 267 229</b>        | 1 779 847                |
| <b>ACTIF NET (NÉGATIF)</b>  |                         |                          |
| <b>NON AFFECTÉ</b>  | <u><b>170 470</b></u>   | <u>(298 796)</u>         |
|   | <u><b>2 437 699</b></u> | <u>1 481 051</u>         |

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

5

|   | 2019<br>\$              | 2018<br>\$<br>(redressé) |
|---|-------------------------|--------------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                  |                         |                          |
| Excédent des produits sur les charges                               | 469 266                 | 51 070                   |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :                            |                         |                          |
| Plus-value non réalisée sur les placements                          | 1 034                   | 1 280                    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                       | <u>905</u>              | <u>711</u>               |
|   | 471 205                 | 53 061                   |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : |                         |                          |
| Débiteurs et apports à recevoir                                     | 96 167                  | (654 873)                |
| Frais payés d'avance  | 2 354                   | (4 662)                  |
| Créditeurs  | 560 436                 | 12 714                   |
| Produits perçus d'avance  | 7 588                   | (10 152)                 |
| Apports reportés  | <u>(80 642)</u>         | <u>(333 076)</u>         |
|   | <u>1 057 108</u>        | <u>(936 988)</u>         |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                   |                         |                          |
| Variation du placement  | (19 324)                | -                        |
| Encaissement de placements  | -                       | 807 160                  |
| Acquisition d'immobilisations                                       | <u>(2 652)</u>          | <u>-</u>                 |
|   | <u>(21 976)</u>         | <u>807 160</u>           |
| <b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>                                      |                         |                          |
| Augmentation de la dette à long terme                               | <u>-</u>                | <u>137 356</u>           |
| <b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>                                   | 1 035 132               | 7 528                    |
| <b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>  | <u>140 290</u>          | <u>132 762</u>           |
| <b>ENCAISSE À LA FIN</b>  | <u><u>1 175 422</u></u> | <u><u>140 290</u></u>    |

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'organisme, constitué sous l'autorité de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 24 avril 1986, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu » et il est exempté d'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants :

- Informer le public, selon les capacités de l'organisme, sur la maladie d'Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;
- Donner aide et soutien aux sociétés membres (appelées Sociétés Alzheimer régionales) et aux groupes en voie de formation d'une société d'Alzheimer;
- Promouvoir et encourager la recherche pour la maladie d'Alzheimer, les maladies similaires et les problèmes connexes;
- Établir toutes les relations et faire toutes les représentations jugées nécessaires auprès de toutes autorités.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et les passifs pris en charge.

### CONSTATATION DES PRODUITS

#### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour les apports. Les apports non reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

#### *Cotisations et revenus de gestion*

Les produits de cotisations et les revenus de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

#### *Activités organisées par des tiers*

Les produits des activités organisées par des tiers sont constatés lorsque l'activité a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

#### *Revenus de placements*

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur.

### ENCAISSE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent entre le positif et le négatif.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception du placement dans le fonds de placement du marché monétaire canadien, du placement dans le fond de placement en actions et obligations qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et apports à recevoir, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales, et du placement à court terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, à l'exception des charges sociales, et de la dette à long terme.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Coûts de transaction*

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

|                       | <b>Taux</b> |
|-----------------------|-------------|
| Mobilier de bureau    | 20 %        |
| Matériel informatique | 30 %        |

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**3. REDRESSEMENT SUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS**

Certains montants reçus par la Fédération avaient été considérés comme des produits, alors qu'ils auraient dû être reversés aux Sociétés Alzheimer régionales au cours des années 2013 à 2018. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2018 ont été retraités. Le solde de l'actif net au 1er avril 2017 a été diminué de 848 432 \$ et la dette aux sociétés d'Alzheimer régionales a été augmentée du même montant. Également en 2018, le poste produit de dons de « Société Alzheimer du Canada » à l'état des résultats de l'exercice 2018 a été diminué de 137 356 \$ et en contrepartie la dette aux sociétés d'Alzheimer régionales a été augmentée du même montant.

**4. DONS POUR LA RECHERCHE ET DÉPENSES DE RECHERCHE**

Les dons pour la recherche se composent de :

|  | 2019<br>\$            | 2018<br>\$            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Dons reçus de la « Société Alzheimer du Canada » | 377 685               | 207 778               |
| Legs et autres                                   | <u>204 476</u>        | <u>476 006</u>        |
|  | <u><b>582 161</b></u> | <u><b>683 784</b></u> |

En 2019, un montant de 582 161 \$ (683 784 \$ en 2018) a été versé à des programmes de recherche au Québec.

**5. DÉBITEURS ET APPORTS À RECEVOIR**

|  | 2019<br>\$            | 2018<br>\$            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Dons à recevoir                                    | 339 524               | 310 000               |
| Dons à recevoir de « Société Alzheimer du Canada » | 209 172               | 344 723               |
| Taxes sur les transactions commerciales            | 34 286                | 36 277                |
| Cotisations des Sociétés Alzheimer régionales      | 20 913                | 8 664                 |
| Autres   | <u>-</u>              | <u>398</u>            |
|  | <u><b>603 895</b></u> | <u><b>700 062</b></u> |

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

10

6. PLACEMENTS À COURT TERME

|   | 2019<br>\$            | 2018<br>\$            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Équivalent d'encaisse   | 138 458               | 137 034               |
| Fonds de placement du marché monétaire canadien, à la juste valeur (coût de 134 418 \$) | <u>134 378</u>        | <u>132 579</u>        |
|   | <u><u>272 836</u></u> | <u><u>269 613</u></u> |

7. PLACEMENTS À LONG TERME

|  | 2019<br>\$            | 2018<br>\$            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Fonds de placement en actions et obligations, à la juste valeur (coût de 376 221 \$) | <u><u>377 647</u></u> | <u><u>362 580</u></u> |

8. IMMOBILISATIONS

|                       | 2019                 |                               | 2018                  |                       |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                       | Coût<br>\$           | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Valeur<br>nette<br>\$ | Valeur<br>nette<br>\$ |
| Mobilier de bureau    | 17 777               | 17 469                        | 308                   | 385                   |
| Matériel informatique | <u>40 291</u>        | <u>37 032</u>                 | <u>3 259</u>          | <u>1 435</u>          |
|                       | <u><u>58 068</u></u> | <u><u>54 501</u></u>          | <u><u>3 567</u></u>   | <u><u>1 820</u></u>   |

9. CRÉDITEURS

|                               | 2019<br>\$            | 2018<br>\$            |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Sociétés Alzheimer régionales | 796 689               | 255 164               |
| Fournisseurs                  | 113 186               | 62 359                |
| Salaires et vacances          | 21 327                | 33 544                |
| Charges sociales              | 13 233                | 19 932                |
| Frais courus                  | <u>-</u>              | <u>13 000</u>         |
|                               | <u><u>944 435</u></u> | <u><u>383 999</u></u> |

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

11

10. APPORTS REPORTÉS

|   | MSSS -<br>Programme de<br>formation<br>\$ | Fonds de<br>recherche<br>\$ | Total<br>\$      |
|---|---|-----------------------------|------------------|
| Solde au début                                  | 2 280                                     | 360 671                     | 362 951          |
| Plus : Encaissement durant l'exercice           | 11 464                                    | 502 592                     | 514 056          |
| Moins : Produits constatés durant<br>l'exercice | <u>-</u>                                  | <u>(582 161)</u>            | <u>(582 161)</u> |
| Solde à la fin                                  | <u>13 744</u>                             | <u>281 102</u>              | <u>294 846</u>   |

11. DETTE À LONG TERME

|  | 2019<br>\$     | 2018<br>\$     |
|--|----------------|----------------|
| Dû aux Sociétés Alzheimer régionales d'un montant total de 985 788 \$, représentant les montants non versés de 2013 à 2018 relatifs au programme « Partenaire Santé Canada ». Le montant dû est sans intérêts et est remboursable par des versements annuels de 98 579 \$. Le remboursement annuel est réparti entre les Sociétés Alzheimer régionales selon les montants qui leurs sont dus. Cette dette est amortie sur une période de dix ans, échéant en mars 2029 | 985 788        | 985 788        |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice   | <u>98 579</u>  | <u>-</u>       |
|  | <u>887 209</u> | <u>985 788</u> |

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2020 : 98 579 \$; 2021 : 98 579 \$; 2022 : 98 579 \$; 2023 : 98 579 \$ et 2024 : 98 579 \$.

**12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour la location de ses bureaux jusqu'en 2022. Les loyers minimaux futurs totalisent 101 935 \$. Les versements estimatifs pour les deux prochaines années se répartissent comme suit :

|      | \$     |
|------|--------|
| 2020 | 66 864 |
| 2021 | 28 338 |

**13. ÉVENTUALITÉS**

Au cours de l'exercice, une poursuite a été intentée contre l'organisme. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

**14. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**RISQUES FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. Les risques importants sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et apports à recevoir.

**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

**RISQUE DE PRIX AUTRE**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison du placement du marché monétaire canadien et des placements en actions et obligations.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.